

La **déclaration de renseignements des sociétés de personnes** est composé de 3 parties :

- La T5013 FIN, *Déclaration financière des sociétés de personnes*, laquelle comprend un formulaire de 4 pages;
- Toutes les annexes T5013 que la société de personnes doit produire, selon la situation fiscale;
- La déclaration de renseignements T5013, *État des revenus d'une société de personnes*, ainsi que le T5013SUM, *Sommaire des revenus d'une société de personnes*.

Pour les exercices se terminant en 2013 et les années suivantes, les mandataires ou les agents qui détiennent une participation dans une société de personnes pour une autre personne auront seulement à compléter les formulaires T5013SUM, *Sommaire des revenus d'une société de personnes*, et T5013, *État des revenus d'une société de personnes*, pour chacune des société de personnes. Ils n'auront plus à produire le formulaire T5013 FIN, *Déclaration financière des sociétés de personnes*, ni l'annexe T5013 SCH 50, *Participation des associées et activité du compte*.

Production sur papier

Remplissez ce formulaire selon les instructions du guide T4068, *Guide pour la déclaration de renseignements des sociétés de personnes (formulaires T5013)*. Si vous faites certains paiements à un non-résident du Canada, les montants doivent être déclarés sur une déclaration NR4. Pour en savoir plus, consultez le guide T4061, *NR-4 – Retenue d'impôt des non-résidents, versements et déclaration*. Pour obtenir les formulaires et publications, allez à www.arc.gc.ca/formulaires ou composez le **1-800-959-7775**.

Pour en savoir plus sur la production de la déclaration de renseignements des sociétés de personnes, allez à www.arc.gc.ca/societedepersonnes ou consultez le guide T4068, *Guide pour la déclaration de renseignements des sociétés de personnes (formulaires T5013)*. Le guide est disponible à www.arc.gc.ca/formulaires ou au **1-800-959-7775**.

Services en ligne

Épargnez du temps avec les services en ligne de l'ARC pour les entreprises. Savez-vous que les adresses pourront être changées en ligne? Pour en savoir plus, allez à www.acr.gc.ca/entreprisesenligne.